

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 23 (1943)
Heft: 8

Artikel: L'avenir du commerce extérieur de la Suisse
Autor: L'Huillier, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AVENIR DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Il peut sembler prématuré de s'occuper du commerce extérieur au moment où les frontières constituent des barrières presque infranchissables pour les marchandises et les commerçants. Les difficultés de l'organisation autarcique à laquelle sont vouées de gré ou de force toutes les nations paraissent offrir un terrain de méditation suffisamment large. En s'écartant de ce champ ingrat des échanges intérieurs pour rôder autour des promesses luxuriantes des relations économiques internationales, ne commet-on pas d'ailleurs une lâcheté intellectuelle? Le rêveur, dans sa faiblesse, aime à se détacher du présent aux aspérités trop réelles pour caresser les souples incertitudes du futur.

Ce reproche ne peut être adressé à la Suisse. Le commerce extérieur lui est indispensable. Elle n'a pu s'en priver en partie, ces dernières années, que grâce aux importations massives réalisées antérieurement. Les relations économiques avec l'étranger ne sont pas un luxe du passé dont la perte lui cause des regrets mais une nécessité de l'avenir que les personnes responsables ont le devoir d'envisager. Aussi bien les économistes suisses se préoccupent-ils moins de participer aux débats théoriques qui ont pour objet une réglementation générale et nouvelle des échanges internationaux que d'adapter, sur les points déterminés où le besoin s'en fait sentir, l'activité économique du pays à ses exigences naturelles et permanentes.

En Suisse, c'est le consommateur étranger qui est roi. Dans de nombreux pays, on projette d'éduquer les acheteurs, les producteurs devant être les professeurs. Les fabricants helvétiques, eux, seront forcés, après la guerre, comme ils l'étaient avant, de subir la loi de la demande étrangère.

Bien entendu, la Suisse n'est pas apte à satisfaire toutes les demandes étrangères. Les caractères fondamentaux de ses facteurs de production lui tracent certaines limites en dehors desquelles se trouvent les articles simples et les articles qui, tout en étant compliqués, font l'objet de demandes très nombreuses; dans ce second cas, en effet, la production par grandes masses permet de résoudre en une série d'opérations simples un processus de fabrication compliqué.

Par conséquent, le travail consiste, d'une part, à découvrir ces besoins bien définis que l'économie suisse peut contenir dans la perfection et, d'autre part, d'atteindre justement à cette perfection.

* * *

La recherche des besoins est rendue malaisée par leur particularité. Quand une demande est généralisée, il est

facile de la déceler. Les procédés de distribution sont complètement différents dans les deux cas. On ne vend pas à une foule anonyme comme l'on vend à des industries ayant des besoins très spéciaux ou à la classe naturellement restreinte des gens qui s'attachent avant tout à la qualité. Tandis que la publicité par affiches fait merveille dans le premier cas, le représentant est la cheville ouvrière dans le second.

La représentation des articles suisses ne peut pas être confiée à n'importe qui. Tout d'abord, l'agent doit posséder la plupart du temps des connaissances techniques assez étendues. Son rôle n'est pas d'étourdir le client pour le conduire à l'achat mais de le convaincre des avantages que lui offre son article. Cet aspect intellectuel de la vente devient toujours plus important à mesure que la Suisse fabrique des produits plus ouvragés pour ne pas être rattrapée par les autres pays dont l'industrialisation avance continûment. A la limite — et elle est souvent atteinte — l'exportation suisse est complètement spiritualisée et se présente sous la forme de vente de brevets, de licences, d'études techniques, etc. Un des principaux soucis des entreprises suisses, à l'heure actuelle, est d'améliorer encore leurs équipes de représentants. La part qui est faite aux problèmes d'exportation dans les écoles de commerce va en s'élargissant et des instituts se sont fondés pour inculquer spécialement aux jeunes gens les connaissances indispensables aux représentants à l'étranger.

Les représentations commerciales ne sont pas suffisantes cependant. Que ce soit pour guider les représentants ou pour les suppléer, les études de marchés sont très utiles. De nombreux organismes travaillent dans ce sens en Suisse et il s'en est créé récemment de nouveaux. Certains pensent qu'une coordination plus forte entre tous ces efforts serait la bienvenue. L'essentiel est pourtant qu'ils se manifestent.

On ne peut pas se contenter d'ailleurs de « découvrir » les besoins. La plupart du temps, du fait même que la technique suisse s'efforce d'être en avance, il convient de donner au besoin la conscience de son existence. Certes, dans tous les domaines, le produit précède la demande. Et même cela est vrai surtout des articles fabriqués en série destinés à une masse dont la faculté d'imagination est faible. Mais il suffit d'habitude de lancer le produit pour qu'il fasse ensuite son chemin tout seul. Avec des produits très spéciaux, sans cesse perfectionnés et constamment adaptés aux désirs particuliers des acheteurs, ce travail ne s'arrête jamais.

A côté des inconvénients, cette situation offre, il est vrai, certains avantages. Satisfait de son premier achat, le

client s'adresse plus tard au même fournisseur, même si l'article dont il envisage l'acquisition n'est pas identique au premier. La meilleure publicité des produits suisses, c'est leur qualité sans défaut.

Pour favoriser la vente des produits suisses, on a recours également au crédit. L'abondance des capitaux, jointe à une bonne organisation du financement du commerce extérieur, rend ici les plus grands services. Les grandes banques commerciales s'appêtent à reprendre leur activité dans ce domaine. Quant à l'Etat, il est sollicité de prêter son aide sous la forme d'une garantie élargie, dans le temps et dans l'espace, des risques à l'exportation.

On discute beaucoup en Suisse, à l'heure actuelle, de la possibilité de faire participer les moyennes et les petites entreprises au commerce d'exportation. Ce problème a été évoqué notamment au cours de la dernière Assemblée des délégués de l'Association suisse des Arts et Métiers. Ces établissements ne possèdent généralement pas les moyens financiers suffisants pour se créer une organisation commerciale propre, bien que leurs produits soient vendables à l'étranger. On cherche la solution soit du côté d'une coopération des divers intéressés, soit du côté de l'utilisation des services des maisons de commerce international.

Tous ces projets sont très sains car ils visent à rapprocher les demandes et les offres, par conséquent, à créer de la valeur. D'aucuns aimeraient cependant diriger le commerce extérieur pour assurer la sécurité du travail. Cette lutte entre ceux qui considèrent la valeur comme la fin et le travail comme le moyen et ceux qui ont l'opinion contraire ne date pas d'hier et l'on peut être certain que la controverse reprendra partout après le conflit.

La Suisse n'est pas assez douée par la nature pour s'offrir le luxe de sacrifier son bien-être à sa sécurité. Il est évident que cette dépendance de la vente des produits vis-à-vis des demandes de l'étranger engendre une instabilité gênante dans le rythme de la distribution. Mais la souplesse de l'appareil économique de la Suisse ne peut-elle neutraliser cet inconvénient ? Non, car la Suisse vend plutôt des instruments de production que des articles de consommation directe. Or, les glissements de la demande ont tendance à se compenser à l'étage de la production, du fait qu'une même combinaison de facteurs de production peut servir à fabriquer des articles très différents les uns des autres quant à leur usage. Par conséquent, la demande globale étrangère d'instruments de production helvétique suit pas à pas les fluctuations de la conjoncture économique mondiale. Ce phénomène est parfaitement conciliable avec le fait que les commandes qui constituent cette demande globale étrangère sont extrêmement diverses puisque le rôle de la Suisse est justement de construire « sur mesure ». Ainsi, on aboutit à la conclusion que la faculté d'adaptation dont la Suisse doit faire continue-

ment preuve pour garder sa clientèle à l'étranger ne la met nullement à l'abri des conséquences désastreuses des variations du rythme universel des affaires.

Cette impossibilité de sacrifier l'aisance si fragile dont jouit la Suisse à sa sécurité économique a été reconnue par la personnalité même désignée par le Conseil fédéral pour établir un plan de lutte contre le chômage. M. Zipfel a fait preuve d'une volonté très ferme en montrant qu'il fallait s'orienter dans les directions que nous venons d'indiquer plutôt que d'adopter des solutions faciles.

La tentation est grande de réaliser une concordance plus stable de l'offre et de la demande dans un cadre autarcique. Un violent protectionnisme mettrait les entreprises suisses à l'abri de la concurrence étrangère. L'exportation s'amenuiserait, mais on pourrait assurer d'autant plus facilement une continuité parfaite du travail que l'économie dirigée trouve un terrain de manœuvres facile dans un pays de faibles dimensions. Ce résultat ne serait atteint malheureusement qu'au prix de sacrifices d'autant plus grands que le pays est plus petit, par conséquent moins capable de se suffire à lui-même. Les troubles sociaux auxquels on s'exposerait probablement détruiraient d'ailleurs les bienfaits que l'on attendait de la stabilité des occupations.

Une autre méthode aussi condamnable serait de stimuler l'exportation par une dépréciation monétaire. La valeur extérieure de la monnaie helvétique — nous entendons sa valeur par rapport aux autres monnaies nationales — doit être déterminée, à longue échéance, par l'équilibre des engagements et des créances de la Suisse. Sous-évaluer volontairement le franc suisse équivaldrait à favoriser temporairement certains producteurs au détriment de la masse des consommateurs. La Suisse attache trop d'importance à ses importations, qui gouvernent notamment son alimentation pour suivre cette voie.

**

Du côté de la fabrication les projets ne sont pas moins nombreux. Le sentiment que l'ère de la reconstruction tend à se rapprocher pousse l'initiative privée à l'action. C'est ici le lieu de rappeler que les relations directes entre l'Etat et les entreprises n'ont jamais cessé en Suisse sur le plan économique. La guerre n'y a pas donné naissance à une organisation professionnelle obligatoire. Si l'Etat fait appel au concours des hommes de la pratique, il les intègre, momentanément, dans ses cadres administratifs. Par conséquent, dans le cas où l'on voudrait rendre une grande liberté aux initiatives privées — et les Pouvoirs publics eux-mêmes paraissent favorables à cette évolution si conforme aux principes du fédéralisme —, le changement pourrait se faire sans causer la mort d'organisations corporatives.

Le rôle de la production c'est, d'une part, d'améliorer les facteurs de production du pays et, d'autre part, de les combiner de la manière la plus avantageuse.

Presque toutes les matières premières, la plupart des produits alimentaires, une grande partie de l'énergie (charbon) et des produits demi-finis sont importés de l'étranger. Toute la vie économique de la Suisse, et notamment l'exportation, est influencée par ces achats extérieurs. Des problèmes très délicats se présentent parfois. Maintes entreprises, par exemple, ont hésité, au cours de ces dernières années, à augmenter leurs stocks de matières premières lorsqu'elles avaient l'occasion de s'approvisionner, de crainte qu'ils ne se déprécient avant d'avoir été utilisés.

Les organisations d'achat des entreprises elles-mêmes ou des maisons spécialisées sont excellentes. Il en est de même de celles du financement des importations. C'est plutôt vers les moyens de communication avec l'étranger que l'attention se porte. On discute notamment pour savoir si la flotte maritime helvétique subsistera ou non après la guerre.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, on s'efforce d'accroître son efficacité et non de réduire sa rémunération. L'apprentissage reçoit tous les soins des industriels et des pouvoirs publics. On sait qu'il est sanctionné par des examens difficiles. Ainsi n'entrent dans la profession que des personnes vraiment qualifiées. Cette uniformité dans la qualité de la main-d'œuvre est très importante dans les fabrications helvétiques où la nécessité de coordonner les activités est aussi pressante que dans les productions en grande série mais où les occupations sont beaucoup moins automatiques. Pour donner une idée des sacrifices consentis en faveur de l'apprentissage, mentionnons qu'une école professionnelle vient de rassembler dans l'un de ses locaux tous les principaux types de machines textiles pour permettre à ses élèves de se familiariser avec la réalité.

Toutes les entreprises font un très gros effort pour améliorer les conditions d'existence de leur personnel. Il est évident que les circonstances actuelles ont amené en Suisse, comme ailleurs, un abaissement du niveau de vie de la population. Toutefois, les œuvres sociales qui ont été créées dans cette période produiront leur plein effet quand la prospérité économique sera revenue. Les affectations de capitaux à des buts sociaux (caisses de pensions et d'invalidité, allocations de vacances, etc.), ont été vraiment considérables, indépendamment des salaires payés et des versements faits aux salariés pour compenser en partie le renchérissement de la vie. Dans une grande entreprise de constructions mécaniques les charges sociales se sont élevées en 1942 à 3,5 millions de francs suisses, tandis qu'il n'était distribué à titre de dividendes que 2,2 millions. Dans une fabrique de véhicules routiers, les salariés ont reçu, pour leurs institutions de prévoyance, une somme supérieure à 65 p. 100 de

celle qui a été remise aux actionnaires. Certaines entreprises ne distribuent pas de dividende et consacrent cependant des fonds importants aux œuvres sociales. Cette politique favorise la concorde sociale, partant la régularité du travail. Cette paix intérieure est très nécessaire à un pays qui dépend fortement de l'exportation. Car si un acheteur peut excuser les conséquences d'une grève par laquelle il peut être lui-même menacé directement, il n'en est pas de même pour des étrangers qui sont profondément indisposés par tout retard de livraison.

A côté de la main-d'œuvre, les capitaux représentent le principal atout économique de la Suisse. A la fin de la guerre, il est hors de doute que celle-ci aura subi de lourdes pertes financières, surtout à l'étranger. On essaie tout au moins de ne pas ajouter l'action destructrice de l'inflation monétaire à celles des opérations militaires qui atteignent dans le monde entier les biens suisses et des travaux de défense nationale. Il y a tout lieu de croire que le loyer de l'argent continuera d'être très bas en Suisse après la guerre et que l'industrie pourra supporter les frais d'une mécanisation très poussée.

La Suisse cherche de la sorte à porter chacun de ses facteurs de production à son plus haut degré d'efficacité. Il reste à les combiner de telle manière que les produits puissent concurrencer les marchandises étrangères analogues. Il y a un aspect technique et un aspect économique de la question.

Les travaux de recherche occupent une place toujours plus grande dans la vie économique suisse. Elles s'étendent à tous les domaines. Certaines inventions faites en Suisse ne peuvent y être exploitées industriellement et dans ce cas c'est le travail intellectuel lui-même qui est exporté. Mais le plus souvent les découvertes et inventions sont utilisées sur place du fait même que l'idée d'une recherche naît le plus souvent du désir d'améliorer une technique ancienne.

Que ce soit dans l'industrie ou dans l'agriculture les chercheurs disposent vraiment de crédits très vastes et de locaux bien équipés. Nous sommes tout à fait incompetents pour parler des progrès qui ont été accomplis au cours des dernières années, mais nous croyons savoir que cette politique généreuse a porté ses fruits et que la technique suisse ne sera pas distancée au lendemain de la guerre. Afin de mettre en relief l'intérêt que l'économie suisse porte à ces travaux abstraits, signalons la création d'un Institut de recherches tropicales sur lequel on fonde des espoirs pour le développement de l'exportation, notamment en matière de produits pharmaceutiques.

Il y a donc certaines combinaisons des facteurs de production qui sont plus avantageuses que d'autres car elles permettent à la Suisse d'utiliser tous ses meilleurs dons. Les recherches scientifiques permettent d'accroître le nombre des produits dont la fabrication répond à ces règles

économiques. Mais il n'est pas moins utile de posséder un bon instrument de mesure de la valeur pour le calcul des prix de revient. Si les prix sont arbitrairement fixés, surtout ceux des instruments de production, tous les calculs de rentabilité sont faussés et l'on finit par réaliser inconsciemment des pertes.

Le souci de conserver un bon étalon des valeurs a été certainement pour beaucoup dans le fait que la Suisse s'est placée à mi-chemin entre l'inflation grave et le blocage absolu des prix. Car l'une comme l'autre, soit en créant des mouvements artificiels, soit en s'opposant aux variations naturelles, bouleversent complètement le système des valeurs.

D'ailleurs, en parlant de prix de revient, il faut envisager également les importations. Car si les cours sont déviés sur les marchés nationaux, il n'y a aucune raison pour qu'on n'importe pas finalement des marchandises qui ont, au regard des besoins réels du pays, moins de valeur que les produits exportés en contrepartie.

* * *

De ce fourmillement d'énergies saines qui préparent la reprise du commerce extérieur de la Suisse, il faut plus se

réjouir que de la position « favorable » qu'occupe la balance commerciale de la Suisse à l'heure actuelle. En juin 1943, en effet, cette balance a été active pour la première fois depuis de longues années. Mais cette situation s'explique surtout par la réduction des importations dont l'indice (qui reflète les quantités) est descendu ce mois-là à 48 alors qu'il était à 100 en 1938. Jamais un niveau aussi bas n'avait été atteint depuis que des indices mensuels du commerce extérieur sont publiés. Les échanges invisibles laissant à la Suisse un solde actif en temps ordinaire, il est normal que sa balance commerciale soit négative dans une certaine mesure.

Aussi longtemps que l'équilibre des échanges internationaux ne sera pas assuré automatiquement, la Suisse sera contrainte de surveiller l'état de sa balance des comptes. Mais son but principal doit être de rendre à ses échanges avec l'étranger un volume global qui soit en rapport avec le niveau de vie qu'elle entend conserver. Car un abaissement de ce niveau pourrait avoir des conséquences fâcheuses non seulement sur le plan économique et social, mais aussi sur le plan politique en favorisant la dénatalité et l'émigration massive.

Jacques L'HUILLIER.

LA RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE EN FRANCE

En raison du nombre et de la complexité des lois relatives à cette question d'actualité, nous croyons rendre service à nos lecteurs en analysant pour eux les dispositions applicables actuellement aux immeubles d'habitation, aux immeubles à usage industriel ou commercial, ainsi qu'aux biens, meubles et aux stocks.

La situation actuelle et l'importance des frais que l'Etat Français doit supporter n'ont pas permis au Gouvernement de reprendre dans ce domaine les dispositions adoptées au lendemain de la guerre 1914-1918.

C'est pourquoi l'ensemble de la législation actuellement en vigueur laisse à la charge des sinistrés une partie des frais de reconstruction et, dans le domaine économique, n'autorise la reconstitution des biens détruits que dans la mesure où ceux-ci avaient une utilité économique ou sociale.

Par ailleurs, les sinistres ne sont pris en considération que pour autant qu'ils sont la suite d'un acte de guerre déterminé et connu, tels que bombardement, chute d'avion au cours d'un combat, etc..., à l'exclusion des pertes subies

par suite de pillages pour lesquelles aucune indemnisation n'est actuellement prévue.

Les textes fondamentaux publiés en matière de reconstruction sont les suivants :

I. — IMMEUBLES

A) Dommages partiels

La loi du 9 février 1941 accorde au propriétaire jusqu'à concurrence de 50.000 francs une subvention égale à la moitié des frais de réparation. Toutefois, les dépenses inférieures à 500 francs restent à la charge du sinistré.

La demande accompagnée des pièces justificatives doit être établie à l'aide d'une formule modèle « E » mise à la disposition des intéressés dans les mairies.

Ce texte vise aussi bien les immeubles d'habitation que les constructions à usage industriel ou commercial.